



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du mercredi 8 avril 2026

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,
Madame la directrice,
Chères et chers collègues,

Ce conseil supérieur s'ouvre à l'issue des résultats du second tour des élections municipales du 22 mars. Nous tenons à féliciter les représentant-es des collectivités locales, soucieux d'un dialogue social de qualité, attachés aux services publics de proximité pour leur réélection.

Ce scrutin, marqué entre autres par une pénurie de candidats de plus en plus importante, livre un verdict sans appel : notre pays traverse une crise démocratique profonde, marquée par une abstention toujours trop haute et une progression inquiétante de l'extrême droite dans de nombreuses collectivités territoriales.

La Fédération CGT des Services Publics exprime sa plus vive préoccupation face à l'ancrage et à l'arrivée au pouvoir d'élu-es municipaux d'extrême droite. Partout où elle passe, l'extrême droite s'attaque aux libertés syndicales, aux droits des agent-es et aux associations qui font vivre le lien social. Son idéologie de division est à l'opposé des valeurs d'égalité et de solidarité qui fondent le service public. Nous appelons les agent-es à une vigilance de chaque instant pour défendre leurs missions et leur statut face à d'éventuelles dérives autoritaires ou discriminatoires.

À l'image de ce qui se passe déjà dans certaines d'entre elles, comme à Nice ou à Carcassonne qui retirent le drapeau européen de la façade de leur mairie pour démontrer leur opposition farouche aux institutions européennes. La porosité des idées d'extrême droite se caractérise localement par des attaques d'un racisme crasse à Saint-Denis-Pierrefitte, où l'équipe municipale et le nouveau maire Bally Bagayoko sont victimes d'attaques racistes dans les médias dominants. S'appuyant sur de fausses rumeurs, faits de négrophobie et d'assimilation de la population du 93 à des hordes sauvages.

Ces résultats traduisent aussi le désarroi de nos concitoyens face au démantèlement des services de proximité. Les collectivités territoriales ne sont pas des entreprises : elles doivent être le rempart social des plus précaires. Nous exigeons de nouveaux exécutifs locaux :

- Le maintien et le développement des régies publiques contre les délégations et privatisations ;
- Une politique de logement social ambitieuse et accessible ;
- Le renforcement des services publics locaux notamment de la petite enfance et de l'action sociale.

Ce scrutin acte une nouvelle défaite du camp présidentiel. La troisième après les élections européennes et législatives. C'est la poursuite de la remise en cause de la légitimité de la Macronie, qui, au lieu de poursuivre une politique sociale régressive, devrait en tirer les enseignements pour obérer un changement de cap politique radical. Les quelques mois qui nous séparent des élections présidentielles doivent être mis à profit pour préserver le pays de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite. La distance qui sépare le lointain siège du RN et le palais de l'Élysée rétrécit à vue d'œil.

Malheureusement, l'attitude du gouvernement, qui freine toujours la nomination d'un ministre de plein exercice pour la fonction publique, poursuit sa casse des droits des personnels :

Ponction de 45 millions d'euros sur le CNFPT, qui se traduira inexorablement par une baisse drastique des droits à formation des agent-es. Hormis le fait d'une mobilisation des OS et des représentants des collectivités locales exemplaires, les organisations syndicales ont récemment mis en ligne une pétition qui recueille déjà plus de 2 000 signatures. Il nous revient collectivement d'amplifier les signatures des agent-es et nous invitons les élu-es locaux à s'en saisir, à la signer et à la faire signer.

Les attaques contre les droits des agent-es se poursuivent par un récent projet de décret qui sera présenté cet après-midi en conseil commun sur la révision des Autorisations Spéciales d'Absence pour événements familiaux. Le gouvernement traduit l'injonction faite par le Conseil d'État par une réduction des droits inacceptable. Ce décret plafond rend toute négociation locale impossible et ne favorise pas l'émergence de droits nouveaux, comme les congés hormonaux. Or, une récente jurisprudence du TA de Nantes donne raison aux municipalités avant-gardistes qui ont souhaité mettre en place ces nouveaux droits essentiels pour un bon nombre d'agent-es. Cet état d'esprit de passage en force, alors que les employeurs publics et les OS dénoncent un manque de concertation sociale, n'est plus acceptable pour l'attractivité de la fonction publique qui se situe en deçà de ce qui peut se faire dans le privé.

Que dire de la non-codification de l'article 2 sur l'exercice du droit syndical dans notre versant où le positionnement du gouvernement nous oblige une nouvelle fois à passer par la rédaction d'une PPL pour tenter de le rétablir.

Les résultats des élections municipales traduisent également l'exaspération des agent-es, actifs et retraités, mobilisés le 2 avril à l'appel de la CGT, pour dénoncer la baisse de leur pouvoir d'achat, très bien illustrée par la note flash sur les rémunérations de la FS3 en cours d'écriture.

C'est la préoccupation majeure de l'ensemble des agent-es en ces temps d'inflation galopante sur les coûts liés à l'énergie. Quand le prix des carburants s'envole, ce n'est pas un détail : c'est une part de plus en plus importante du salaire qui disparaît et qui va dans la poche des grands groupes qui ont réalisé des profits records ces dernières années. Pour beaucoup d'agent-es, la voiture est indispensable pour aller travailler. Nous pensons à juste titre aux agent-es qui travaillent en coupure et qui sont obligé-es de faire plusieurs par fois par jour le trajet domicile-travail.

Le prix payé à la pompe n'a plus grand-chose à voir avec le coût réel de production – bien inférieur. Une partie importante de ce que nous payons sert donc à alimenter la spéculation et, in fine, des profits supplémentaires.

Des milliards d'euros ont été versés aux actionnaires, pendant qu'une majorité d'agent-es doivent compter chaque euro pour finir le mois. Ce n'est pas une mesurette à l'image de l'utilisation des titres restaurant du dimanche qui va permettre de répondre à l'amélioration du pouvoir d'achat. Laisser les prix de l'énergie dépendre uniquement des marchés est trop dangereux. L'énergie est un bien essentiel et ne peut pas être traitée comme une marchandise comme les autres. L'État doit intervenir pour empêcher la spéculation et protéger la population. Il est tout à fait possible, par la loi, d'encadrer les prix des carburants, de taxer les profits exceptionnels des grands groupes et d'utiliser cet argent pour financer des mesures utiles. La question n'est pas seulement économique, c'est une question de choix politique et de justice sociale. L'argent doit aller aux salaires, aux services publics, aux transports collectifs, à la transition énergétique, pas aux dividendes.

Nous incitons les employeurs à prendre toutes les mesures d'accompagnement social qu'ils jugeront utiles, même si les aides ponctuelles ne suffisent pas, car le vrai problème, c'est le niveau des salaires qui est trop faibles. Quand les prix augmentent, les salaires doivent suivre, sinon le niveau de vie recule. La CGT revendique l'augmentation du Smic et de tous les salaires, ainsi que l'indexation de l'ensemble des salaires sur l'inflation : dans les années 1970, le choc pétrolier avait été moins violent parce qu'à l'époque il y avait justement une mobilité de l'échelle des salaires.

C'est aussi permettre que les Négociations Annuelles Obligatoires retrouvent leur fonction d'augmenter réellement les salaires et le niveau de vie. D'où l'importance pour la fonction publique d'avoir des NAO en lien avec la loi de finances pour revoir régulièrement le montant du point d'indice qui devrait, d'après la note flash, être fixé à 6,5 euros le point.

Nous achèverons cette intervention liminaire pour alerter sur des problématiques rencontrées depuis la publication de la loi du 25 décembre sur la protection sociale complémentaire. Il semblerait qu'il y ait une non-prise en compte de l'article 4 de la loi sur la reprise du passif. L'article 4 est très clair : les opérateurs mentionnés au L. 827-5 ne peuvent refuser la prise en charge des suites d'états pathologiques survenus avant l'adhésion au contrat collectif obligatoire. Nous alertons les opérateurs que nous ne laisserons pas faire et accompagnerons chaque agent-e devant les juridictions appropriées pour faire valoir leurs droits. Nous avons également eu des remontées de nos camarades sur le fait que certaines collectivités, qui ont fait le choix de la labélisation, rejoindraient les contrats collectifs à adhésion facultative des CDG. Or, dans ce cas et dans le cadre de la loi précitée, l'installation d'un contrat collectif ne peut se faire que sur un contrat collectif à adhésion obligatoire, avec une prise en charge par l'employeur d'un minimum de 50% du coût de la cotisation. Le comité de pilotage de l'accord devrait se réunir prochainement pour évaluer la bonne mise en œuvre de la loi. Pour autant, plusieurs points de l'accord relèvent du réglementaire et en ce sens, il nous apparaît indispensable que les décrets puissent être publiés rapidement.

Nous en profitons, les élections municipales étant derrière nous, pour relancer notre demande de négociation entre les OS et les employeurs territoriaux sur le volet santé, une fois, bien sûr, que les nouveaux élu·es soient installé·es dans leurs fonctions ou nouvelles fonctions.

Merci de nous avoir écouté·es.